

Le 4 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 4 décembre 2023, de 20 h à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère (absente)
Mme Joceline D'Amour, conseillère (absente)
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller (absent)
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance, M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. D'Amour fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

- 1.** Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
- 2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.** Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023
- 4.** Suivi du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023
- 5.** Approbation et autorisation des comptes à payer
- 6.** Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
- 7.** Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 8.** Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
- 9.** Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants
- 10.** Rapport d'organismes
- 11.** Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska
- 12.** Résolution de signature pour le service Mon dossier / Entreprise de Revenu Québec
- 13.** Fermeture du bureau de la Municipalité pendant la période des Fêtes
- 14.** Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
- 15.** Demande de réduction de vitesse auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
- 16.** Démission de la coordonnatrice à la qualité de vie municipale
- 17.** Correspondance
- 17.1** Fondation du Cégep de La Pocatière
- 18.** Autres sujets
- 19.** Période de questions
- 20.** Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Rogé Francoeur

196-2023

ET résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 111 535,79 \$ et autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

Le conseiller Frédéric Landry présente les dernières actualités et derniers développements de la Régie intermunicipale du service des incendies.

7. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Mme Janie Roy-Mailloux a communiqué l'avancement de la mise à jour des droits acquis concernant le règlement sur les roulottes. Cet effort s'est déployé sur 12 mois a permis de mettre à jour la plupart des dossiers. Les quelques dossiers en attente seront régularisés en 2024.

8. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT

la réglementation d'urbanisme de la Municipalité, notamment :

- l'article 3.11. du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;
- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171;
- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172;
- l'article 1.4 du règlement de construction 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

CONSIDÉRANT

l'existence d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE
197-2023

Il est proposé par Monsieur Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Janie Roy Mailloux à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie ainsi que Mmes Hélène Lévesque et Barbara Gauthier à titre d'inspectrices adjointes et M. Cédéric Lajoie à titre d'inspecteur adjoint pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

9. Nomination d'un conciliateur arbitre et des suppléants

ATTENDU QUE

la MRC de Kamouraska a adopté une entente de conciliateur arbitre en juin 2015;

ATTENDU QUE	chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska s'est vu attribuer un conciliateur arbitre qui sera le premier répondant pour les cas nécessitant son intervention;
ATTENDU QUE	deux substituts ont été nommés pour chacune des municipalités;
ATTENDU QU'	il y a lieu, pour chacune des municipalités, de nommer par résolution le conciliateur arbitre et ses substituts;
EN CONSÉQUENCE, 198-2023	Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Hélène Lévesque comme conciliateur arbitre et de nommer Mme Barbara Gauthier et M. Cédéric Lajoie comme substituts pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et ce, pour une durée d'un an.

10. Rapport d'organismes

Le Cercle des Fermières a exprimé ses préoccupations quant à l'éventualité d'une relocalisation. Avec la réparation de la pompe du puits à la Salle publique (local des Fermières) et les correctifs effectués suite à une visite du préventionniste de la Régie des incendies, la municipalité a rassuré qu'une relocalisation n'est pas envisagée à ce moment-ci.

L'Association sportive tient son assemblée annuelle le 6 décembre 2023. Le club des 50 ans et plus tient un souper de Noël le 7 décembre. Le Comité de développement prévoit une 3e édition du Feu d'artifice de fin d'année.

11. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE	la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur le 24 novembre 2016;
ATTENDU QUE	conformément aux articles 59 et 59.5 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (RLRQ c A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement;
ATTENDU QUE	la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, dans la résolution adoptée par son conseil municipal, a manifesté son intention de confier à la MRC la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme aux fins de se conformer au SADR;
ATTENDU QU'	il s'avère que, suivant l'adoption de cette résolution et malgré la préparation d'un protocole d'entente, aucune entente n'a été signée à ce sujet, mais que la révision des instruments d'urbanisme a tout de même débuté en 2017;
ATTENDU QUE	les municipalités participantes et la MRC désirent donc se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) et de l'article 468 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ c C-19) afin de conclure une entente intermunicipale prenant effet rétroactivement le 1 ^{er} janvier 2017;
ATTENDU QUE	l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska a été déposée et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.
EN CONSÉQUENCE 199-2023	Il est proposé par Monsieur Rogé Francoeur Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise Mme Nicole Généreux, mairesse, et M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Sainte-Hélène-de-Kamouraska et de la Ville de Saint-Pascal par la MRC de Kamouraska.

12. Résolution de signature pour le service de Mon dossier/ Entreprise du ministère du Revenu du Québec

Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
8813425848

Madame Suzanne Dubé est autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE,
200-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner madame Suzanne Dubé, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à titre de responsable de cette fonction et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande.

13. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

CONSIDÉRANT

l'obligation, pour la Municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite que ses employés puissent passer du temps avec les membres de leur famille pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE,
201-2023

Il est proposé par Monsieur Rogé Francoeur
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant la période des Fêtes, du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement.

Le bureau municipal sera ouvert à compter du 10 h, le lundi 8 janvier 2024.

Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du complexe municipal, dans le Journal municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

14. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
202-2023 Il est proposé par Monsieur Charles Garon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois d'avril et juillet qui se tiendront le mardi. Les séances débuteront à 19 h 30.

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 15 janvier 2024 | - 2 juillet 2024 |
| - 5 février 2024 | - 5 août 2024 |
| - 4 mars 2024 | - 9 septembre 2024 |
| - 2 avril 2024 | - 7 octobre 2024 |
| - 6 mai 2024 | - 4 novembre 2024 |
| - 3 juin 2024 | - 2 décembre 2024 |

15. Demande de réduction de vitesse auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

CONSIDÉRANT l'importance de sécuriser la zone scolaire de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs conducteurs ne respectent pas la limite de vitesse notamment sur la route 287;

EN CONSÉQUENCE,
203-2023 Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur un tronçon de la Route 287 soit à proximité de l'école primaire J.-C. Chapais.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député provincial, monsieur Mathieu Rivest.

16. Démission de la coordonnatrice à la qualité de vie municipale

Madame Généreux informe les personnes présentes de la démission de la coordonnatrice à la qualité de vie municipale, madame Isa-Rose Tardif. Elle profite de l'occasion pour souligner son travail exceptionnel, entre autres, dans les dossiers du camp de jour et du journal municipal.

17. Correspondance

17.1 Fondation du Cégep de La Pocatière

La Municipalité a reçu une lettre de la Fondation du Cégep de La Pocatière invitant la Municipalité à contribuer relativement à sa campagne annuelle de financement.

EN CONSÉQUENCE,
204-2023

Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un soutien financier de l'ordre de 250 \$ à la Fondation du Cégep de La Pocatière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

18. Autres sujets

Soutien financier accordé

Moisson Kamouraska

ATTENDU QUE

Moisson Kamouraska prendra en charge tous les besoins en panier alimentaire pour la période des Fêtes de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

ATTENDU QUE

l'organisme joue un rôle des plus importants au sein de la région;

EN CONSÉQUENCE,

205-2023

Il est proposé par Monsieur Charles Garon
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 500 \$ à Moisson Kamouraska.

19. Période de questions

La mairesse, madame Nicole Généreux, répond aux questions de citoyens présents dans la salle.

20. Clôture et levée de la séance**CONSIDÉRANT**

206-2023

que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Jean D'Amour, directeur général et
Greffier-trésorier par intérim



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauséjour

LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI	107,62 \$
9204-5798 QUÉBEC INC.	73,54 \$
ALEXANE GARON (Classic, Toronto)	200,00 \$
ANNE DESJARDINS (remb. Ass. Collective)	14,16 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE (ampoule halogène complexe)	158,23 \$
BASE 132 (enveloppes)	395,51 \$
BUROPRO CITATION	559,12 \$
CENTRAIDE BAS ST-LAURENT	100,00 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires de novembre)	2 040,83 \$
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUBÉ	95,03 \$
ÉCOLE DE MUSIQUE DESTROISMAISONS (cotisation annuelle)	20,00 \$
ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS (voyage fin d'année 2024)	500,00 \$
FERME PIERRE GARON	5 892,46 \$
FONDATION JEUNESSE CÔTE-SUD (souper bénéfique)	80,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10,00 \$
FQM SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ (rôle d'évaluation, module SIPC, module paie par courriel)	1 294,05 \$
INFODIMANCHE (offre d'emploi DG)	394,37 \$
JB CONSEIL (mandat Anne Desjardins)	224,20 \$
JEAN D'AMOUR (remb. frais de déplacement)	477,00 \$
KALITEC (143 bornes 911)	8 529,77 \$
LE PLACOTEUX (offre d'emploi DG)	449,55 \$
LES ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL INC. (nettoyage fosée rte de l'Église)	1 615,40 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE (savon laver plancher gr. salle)	51,74 \$

